Monsieur le président, nous avons l'inten- ministre du Travail soumet à d'autres pertion, à un stade ultérieur, de proposer d'autres modifications, conformément aux droits démocratiques que possèdent les membres de la Chambre. Plus tard, après qu'on aura réglé le cas de la présente motion, j'ai l'intention de soulever d'autres questions extrêmement importantes qui, à mon avis, seront alors recevables. Mais comme il s'agit ici de protester contre le gouvernement parce qu'il n'a pas rempli ses promesses envers le peuple canadien, j'estime que la proposition d'amendement est tout à fait dans l'ordre et qu'elle cadre parfaitement avec le devoir qu'a l'opposition d'exposer les échecs et les faiblesses du gouvernement.

L'hon. M. Martin: Je ne suis pas d'accord sur toutes les questions avec le député d'Assiniboïa, mais je dois avouer qu'il a aujourd'hui exprimé succintement le sentiment qui est et sera celui des Canadiens, j'en suis sûr, quand ils apprendront que le gouvernement s'est aujourd'hui refusé, malgré les révélations d'hier, à un débat complet, à la Chambre, sur le chômage. Pour montrer la gravité du problème, j'ai commencé par exposer la situation telle qu'elle existe en certaines régions. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour remédier à pareil état de choses?

L'autre jour, le député de Laurier a consigné au compte rendu de nos débats des propositions propres, pensions-nous, à améliorer la conduite de nos affaires. Nous avons invité le gouvernement à convoquer les provinces afin de discuter le problème qui se traduit dans les révélations d'hier. Les visà-vis ont fait pareille proposition quand ils siégeaient de ce côté-ci. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de créer un comité parlementaire qui serait chargé de discuter le problème du chômage? Pourquoi le ministre du Travail n'explique-t-il pas ce qui nous empêche de procéder ainsi? Va-t-on nous refuser un droit qu'on reconnaît à certaines personnalités du pays, comme il l'a signalé aujourd'hui? Les membres du Parlement, de tous les partis, se voient-ils absolument nier le droit d'aider le ministre du Travail à établir des normes pour évaluer le chômage au Canada? Pourquoi le comité des relations industrielles n'est-il pas convoqué?

La dernière fois que le comité des relations industrielles s'est réuni, comme il n'avait pas de pain sur la planche, on a proposé qu'il étudie le problème du chômage pour en déceler les causes, tant prochaines qu'éloignées. Le comité est, à l'heure actuelle, saisi d'un amendement inscrit au nom d'un député en cette enceinte et tendant à autoriser ledit comité à étudier ce même problème que le sonnes. Qu'est-ce qui empêche ce comité d'être convoqué?

Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de le faire? Je sais que le gouvernement peut se dérober derrière une formalité d'usage et prétendre qu'un comité est lui-même responsable de son propre travail, et que cette responsabilité n'incombe pas au gouvernement. Mais faisons le jour sur la situation et regardons la réalité bien en face. Si le ministre du Travail disait maintenant au président du comité: "De l'avis du gouvernement, il serait souhaitable que le comité des relations industrielles se réunisse afin d'étudier la question du chômage, ainsi que la motion actuellement en suspens", il n'y aurait aucune difficulté. Étant donné que le gouvernement est tellement imbu du principe de travaux en comité, quel motif le ministre du Travail peut-il avoir de ne pas donner à cette commission parlementaire l'occasion d'examiner pourquoi le chômage prend au Canada des proportions de plus en plus graves?

Ne nous serait-il pas utile de découvrir pourquoi la population sans travail du Canada forme un pourcentage aussi élevé de l'effectif ouvrier, en comparaison de la situation en Grande-Bretagne, par exemple, où cette proportion n'est que de 2 p. 100, comme je l'ai indiqué il y a un instant? Ne serait-il pas judicieux de nous renseigner sur les raisons pour lesquelles les chômeurs, en Allemagne, ne représentent que 2.2 p. 100 de l'effectif ouvrier du pays ou pourquoi la proportion des chômeurs en Suède, ne constitutait au mois de janvier dernier, que 2.8 p. 100 de la main-d'œuvre, en comparaison de 8.1 p. 100 au Canada? Ne serait-il pas utile, ne serait-ce pas faire preuve au moins de quelque compréhension, d'encourager en quelque sorte les sans-travail du Canada que de leur faire savoir pourquoi le nombre de nos chômeurs représentait au mois de janvier dernier 8.1 p. 100 de l'effectif ouvrier, en comparaison de 2.2 p. 100 aux Pays-Bas? Ce sont là des questions dont nous trouverions, je crois, fort intéressant d'avoir les réponses.

M. le président: A l'ordre! Puis-je signaler au député d'Essex-Est qu'il ne s'en tient pas à la décision et qu'il ne peut, en prononçant son discours par tranche, contourner une décision rendue par le président.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas l'habitude de contourner les décisions d'un président. J'espère, monsieur le président,-je me permets de vous le dire,-que vous suivrez avec quelque attention ce que je vais exposer. Je crois qu'il s'agit du bien-être de milliers de nos citoyens ...